

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

### 25 mars 2011 à 19 heures 30

*Le vingt cinq mars deux mil onze à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans.*

<u><i>Etaient présents</i></u>	<i>Mesdames Géraldine CROCHARD, Valérie DEROUIN, Messieurs Bruno CORBIN, Luc GESBERT, Adjoints. Mesdames Véronique BOG, Chantal COUASNON, Stéphanie COULEE ; Messieurs Cyrille AMBERT, Jean-Pierre CONTANT, Stéphane LANGLAIS, Jean-Jacques LARDEUX, Christian LEFFRAY, Maxime MONNIER, François MORIN, Damien SURGET.</i>
<u><i>Absents excusés</i></u>	<i>Marie Paule QUEANT</i>
<u><i>Secrétaire de séance</i></u>	<i>François MORIN</i>

*Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour*

1. Approbation du compte-rendu du 16 février 2011
2. Décisions du maire
3. Compte administratif du budget général 2010
4. Compte de gestion du percepteur pour le budget général 2010
5. Affectation du résultat budget général
6. Compte administratif assainissement 2010
7. Compte de gestion du percepteur pour le budget assainissement 2010
8. Affectation du résultat budget assainissement
9. Vote des 3 taxes
10. Subventions aux associations pour 2011
11. Niveau de vote du budget
12. Durée d'amortissement des documents d'urbanisme
13. Examen et vote du budget primitif général 2011
14. Assainissement
15. Demandes de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux
16. Personnel communal : fixation des taux promus/promouvables
17. Convention de fourrière animale avec la ville du Mans
18. Questions diverses

Monsieur le Maire propose de modifier deux points à l'ordre du jour :

- remplacer « l'affectation du résultat budget assainissement » par « constatation du résultat du budget assainissement ». La proposition est adoptée à l'unanimité,
- retirer le point 14 Assainissement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 1) Approbation du compte-rendu du 16 février 2011

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 16 février 2011 qui n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

## 2) Décisions du Maire

Le Maire retrace les décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil municipal en date du 16 février 2011 suite à la délégation d'attributions votée le 5 juin 2009. Ainsi, en matière de

- décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour un montant maximum de 20 000€ HT ; il a validé l'avenant n° 1 concernant le lot 7 menuiseries métalliques du marché des vestiaires sanitaires de football contracté avec Elyssa Fournigault pour une plus value de 309.11€ soit 9.83% du montant initial ; l'avenant n° 3 concernant le lot 1 voirie et réseaux divers contracté avec Choynet Bardou pour une plus value de 4 794.74€ HT soit 13.20% du montant initial ; l'avenant 1 au contrat de révision du POS en PLU pour la préparation dossier commission des sites pour une plus value de 500€ HT avec Architour, soit 2.30% du montant initial.
- d'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, il n'a pas exercé de droit de préemption sur la parcelle AA 21 au 3 route de Fay.
- d'intentement au nom de la commune de toutes les actions en justice ou de défense de la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les domaines et devant toutes les juridictions, que la commune soit défenderesse ou demanderesse : suite à la requête présentée devant le Tribunal Administratif de Nantes par l'association Ca Sert (dossier n° T44-1102241-6) contre la délibération en date du 9 septembre 2010 portant modification du Plan d'Occupation des Sols, et considérant qu'il importe pour la commune d'ester en justice pour se défendre, il a décidé d'ester en justice aux fins de défense de ses intérêts et de confier à Me BENOIT, avocate au Barreau de Paris, 97 Avenue de Villiers, 75017 PARIS, la charge de représenter la commune dans cette instance.

## 3) Compte administratif du budget général 2010

Monsieur le Maire quitte la salle, Monsieur CORBIN, Premier Adjoint au Maire présente le compte administratif :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

**DEPENSES**

**1 004 520.69€**

• Charges à caractère général	291 063.89€
• Charges de personnel et frais assimilés	504 524.21€
• Atténuation de produits	15 871€
• Autres charges de gestion courante	146 695.70€
• Charges financières	33 833.09€
• Charges exceptionnelles	1 078.80€
• Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 454€

***RECETTES*** **1 148 741.60€**

• Atténuations de charges	7 872.26€
• Produits des services, du domaine et ventes diverses	85 036.06€
• Impôts et taxes	493 929.99€
• Dotations, subventions et participations	505 690.18€
• Autres produits de gestion courante	34 991.51€
• Produits exceptionnels	8 585.24€
• Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 636.36€

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT** **144 220.91€**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

***DEPENSES*** **759 707.29€**

• Immobilisations incorporelles	88 267.94€
• Immobilisations corporelles	147 621.20€
• Immobilisations en cours	454 583.11€
• Emprunts et dettes assimilées	56 598.68€
• Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 636.36€

***RECETTES*** **489 168.83€**

• Subventions d'investissement	54 509€
• Emprunts	256 600€
• Dotations, fonds divers et réserves	35 081.90€
• Excédent de fonctionnement capitalisé	131 523.93€
• Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 454€

**DEFICIT D'INVESTISSEMENT** **270 538.46€**

**DEFICIT GLOBAL DE L'ANNEE** **126 317.55€**

Après délibération, le compte administratif ainsi arrêté est approuvé, à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal.

#### **4) Compte de gestion du percepteur pour le budget général 2010**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, du budget communal,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal délibère :

- Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et l'approuve à l'unanimité.

#### **5) Affectation du résultat budget général**

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2010 du budget de la commune :

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice :	144 220.91€
Résultat antérieur :	231 336.73€
Résultat cumulé à affecter :	375 557.64€

## SECTION D'INVESTISSEMENT

		Corrigé(e)s des Restes à Réaliser
Recettes de l'exercice :	489 168.83€	691 734.79€
Dépenses de l'exercice :	759 707.29€	863 560.30€
Déficit de l'exercice :	270 538.46€	171 825.51€
Besoin de financement antérieur		48 924.21€
Besoin de financement cumulé		319 462.67€

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

C/ 1068 : 220 749.72€

C/ 002 : 154 807.92€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

## 6) Compte administratif assainissement 2010

Monsieur le Maire quitte la salle, Monsieur CORBIN, Premier Adjoint au Maire présente le compte administratif :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>	<b>55 139.73€</b>
• Charges à caractère général	40 927.53€
• Charges financières	3 636.76€
• Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 575.44€
<b>RECETTES</b>	<b>63 822.81€</b>
• Ventes de produits fabriqués, prestations de service	62 749.74€
• Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 073.07€
<b><u>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</u></b>	<b><u>8 683.08€</u></b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>	<b>81 468.23€</b>
-----------------	-------------------

• Immobilisations corporelles	21 704.81€
• Immobilisations en cours	54 674.22€
• Emprunts et dettes assimilées	4 016.13€
• Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 073.07€
<b>RECETTES</b>	<b>208 534.62€</b>
• Subventions d'investissement	95 644.03€
• Dotations, fonds divers et réserve	41 536€
• Réserve	60 779.15€
• Opérations d'ordre en sections	10 575.44
<b><u>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT</u></b>	<b><u>127 066.39€</u></b>
<b><u>EXCEDENT GLOBAL DE L'ANNEE</u></b>	<b><u>135 749.47€</u></b>

Après délibération, le compte administratif du budget assainissement ainsi arrêté est approuvé, à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal.

## **7) Compte de gestion du percepteur pour le budget assainissement 2010**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, du budget assainissement.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal délibère :

- Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et l'approuve à l'unanimité.

## 8) Constatation du résultat budget assainissement

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2010 du budget assainissement :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice	63 822.81€
Dépenses de l'exercice	55 139.73€
Résultat de l'exercice :	8 683.08€
Résultat antérieur :	83 376.72€
Résultat cumulé à affecter :	92 059.80€

### SECTION D'INVESTISSEMENT

		Corrigé(e)s des Restes à Réaliser
Recettes de l'exercice :	208 534.62€	208 534.62€
Dépenses de l'exercice :	81 468.23€	81 468.23€
Excédent de l'exercice :	127 066.39€	127 066.39€
Déficit antérieur		135 177.94€
Besoin de financement cumulé		8 111.55€

Monsieur le Maire propose de constater ce résultat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

## 9) Vote des trois taxes

Monsieur le Maire rappelle les engagements de campagne de ne pas augmenter les taux des taxes locales. Il met en parallèle les taux de la commune avec les moyennes des taxes locales au niveau départemental et national :

Taux d'imposition de la commune d'Etival :

(1) taxe d'habitation	15,42 %
(2) taxe sur le foncier bâti	20,40 %
(3) taxe sur le foncier non bâti	34,47 %

Taux moyens communaux au niveau départemental :

(1) taxe d'habitation	27.07 %
(2) taxe sur le foncier bâti	22.60 %
(3) taxe sur le foncier non bâti	37.72 %

Taux moyens communaux au niveau national :

(1) taxe d'habitation	23.54 %
(2) taxe sur le foncier bâti	19.67 %
(3) taxe sur le foncier non bâti	48.18 %

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les taux ainsi proposés à l'unanimité.

## 10) Subventions aux associations pour 2011

Valérie DEROUIN, adjointe à l'animation, rappelle le montant attribué à chaque association en 2010 et présente les propositions de la commission grâce au tableau suivant :



<b>ASSOCIATION</b>	<b>SUBVENTION 2010</b>	<b>SUBVENTION 2011</b>
ACC	210,00 €	<b>210,00 €</b>
ADESS	310,00 €	<b>310,00 €</b>
AINES RURAUX	400,00 €	<b>400,00 €</b>
AP2E	- €	<b>200,00 €</b>
ARTS	500,00 €	<b>500,00 €</b>
ASS CANINE OUEST	200,00 €	<b>400,00 €</b>
BASKET	1 200,00 €	<b>1 200,00 €</b>
CASERT	- €	- €
COMITE DES FETES	950,00 €	<b>950,00 €</b>
CONCORDIA		<b>4 195,00 €</b>
ECOLE DE DANSE	300,00 €	<b>1 200,00 €</b>
FAMILLES RURALES	750,00 €	<b>750,00 €</b>
FOOT	1 200,00 €	<b>1 200,00 €</b>
FOULEES D ETIVAL	350,00 €	<b>400,00 €</b>
GESTM	750,00 €	<b>920,00 €</b>
HAND	500,00 €	<b>600,00 €</b>
JUDO	600,00 €	<b>600,00 €</b>
JUMELAGE	900,00 €	<b>900,00 €</b>
LE PETIT TRAIN	200,00 €	<b>200,00 €</b>
LEJ CENTRE AERE	2 640,00 €	<b>2 640,00 €</b>
LES ENFANTS D ABORD	200,00 €	<b>0,00 €</b>
MILLE ET UNE FEUILLES	1 000,00 €	<b>1 150,00 €</b>
PREVENTION ROUTIERE	250,00 €	<b>250,00 €</b>
SECOURS CATHOLIQUE	- €	- €
TENNIS	850,00 €	<b>900,00 €</b>
TENNIS DE TABLE	600,00 €	<b>600,00 €</b>
UNC AFN 72	240,00 €	<b>240,00 €</b>
UPEIS	200,00 €	<b>0,00 €</b>
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>15 300,00 €</b>	<b>20 915,00 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité les montants de subvention à attribuer.

## 11) Niveau de vote du budget

Monsieur le Maire rappelle que d'après la nomenclature budgétaire M14 qui s'applique aux budgets des communes, le vote peut s'effectuer,

- sur la section de fonctionnement, au niveau du chapitre ou de l'article ;
- sur la section d'investissement, au niveau de l'opération ou du chapitre.

Il propose de voter les sections de fonctionnement et d'investissement au niveau du chapitre. Après en avoir délibéré, la proposition est adoptée à l'unanimité.

## 12) Durée d'amortissement des documents d'urbanisme

Monsieur le Maire indique que les dépenses inscrites au compte 202. – « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre », c'est à dire celles concernant notamment les études, l'élaboration, la modification et la révision de leurs documents d'urbanisme, doivent être amorties dans un délai qui ne peut dépasser dix ans.

Il propose donc de fixer la durée d'amortissement de ces dépenses à 10 ans.  
Après en avoir délibéré, la proposition est adoptée à l'unanimité.

## 13) Examen et vote du budget primitif général 2011

Le budget proposé se compose comme suit :

**La section de fonctionnement est équilibrée à : 1 288 157.76€**

### DEPENSES

Articles	Intitulés de l'article	Montants
011	Charges à caractère général	329 479.76€
012	Charges de personnel et frais assimilés	547 446€
014	Atténuation de produits	23 686€
65	Autres charges de gestion courante	133 908.20€
66	Charges financières	56 409€
67	Charges exceptionnelles	600€
022	Dépenses imprévues	30 000€
023	Virement à la section d'investissement	166 296.80€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	332€

### RECETTES

Articles	Intitulés de l'article	Montants
70	Produits des services, du domaine et ventes	85 000€
73	Impôts et taxes	493 930€
74	Dotations, subventions et participations	509 485€
75	Autres produits de gestion courante	32 000€
77	Produits exceptionnels	700
013	Atténuations de charges	9 317.24€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 917.60€

002	Résultat reporté	154 807.92€
-----	------------------	-------------

**La section d'investissement est équilibrée à : 1 160 651.48€**

#### DEPENSES

Articles	Intitulés de l'article	Montants
20	Immobilisations incorporelles	75 036.01€
204	Subventions d'équipement versées	8 915€
21	Immobilisations corporelles	192 323.52€
23	Immobilisations en cours	43 915€
16	Emprunts et dettes assimilées	497 461€
020	Dépenses imprévues	20 620.68
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 917.60€
001	Solde d'exécution négatif reporté	319 462.67€

Monsieur CORBIN souligne que les travaux prévus par la commission urbanisme et travaux, notamment les candélabres et les aménagements des routes, qui ne sont pas prévus dans le présent budget, pourront faire l'objet d'une prévision ultérieure, en fonction du montant des bases d'imposition notifié. En effet, il sera toujours possible de décider de décisions modificatives.

#### RECETTES

Articles	Intitulés de l'article	Montants
13	Subventions d'investissement	185 690.96€
16	Emprunts et dettes assimilées	462 600€
10	Dotations, fonds divers et réserves	108 107€
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	220 749.72€
138	Autres subventions d'investissement non transférables	16 875€
021	Virement de la section de fonctionnement	166 296.80€
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	332€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget principal de la commune ainsi arrêté à l'unanimité.

### **14) Assainissement**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

## 15) Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux

Dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, pour l'année 2011, le projet susceptible d'être éligible est la réfection du parquet de la salle polyvalente.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Origine des financements	Montant HT
Maître d'ouvrage	25 574.07€
DETR	10 960.31€
TOTAL	36 534.38€

Le conseil municipal :

- adopte le projet,
- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2011,
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

## 16) Personnel communal - Taux Promus/promouvables

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est à dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%). La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus promouvables » (%)
-----------------	--------------------	-----------------------------------

Adjoint technique principal 2° classe	Adjoint technique principal 1ere classe	100%
Adjoint technique 2° classe	Adjoint technique 1° classe	100%
Adjoint d'animation 2° classe	Adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe	100%
Adjoint du patrimoine 2° classe	Adjoint du patrimoine 1ere classe	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

## 17) Convention fourrière animale

Monsieur le Maire indique que la convention liant la commune à la fourrière du Mans arrive à terme le 31 mars prochain. Les tarifs de la fourrière sont inchangés : 0.50€ TTC / habitant pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de renouvellement de service.

## 18) Questions diverses

Emmanuel FRANCO informe les membres du conseil de la démission à venir d'un des adjoints. Luc GESBERT a en effet prévu de démissionner au 1<sup>er</sup> avril prochain. Il restera conseiller municipal. Il remercie donc le père d'Etival.com pour son engagement à ses côtés.

Luc GESBERT explique les raisons de son départ : ce n'est pas un désaccord qui a entraîné son départ mais des raisons personnelles. Il ne dispose plus du temps nécessaire à ces missions pour réaliser un travail de qualité. Ce départ a fait l'objet d'échanges avec Emmanuel FRANCO, qu'il remercie à son tour.

Jean-Jacques LARDEUX indique que le prochain spectacle de l'association culturelle cantonale aura lieu à Louplande le 10 avril. La troupe Coucou c'est nous proposera une pièce de théâtre gratuite et ouverte à tous.

Géraldine CROCHARD revient sur une question de Cyrille AMBERT. Celui-ci avait été surpris de l'information diffusée par l'association de parents d'élèves AP2E selon laquelle le spectacle de Noël de l'école maternelle n'aurait pas pu avoir lieu faute de crédit disponible. Géraldine CROCHARD dément cette information : les besoins financiers des écoles ont été estimés par les Directrices. La Directrice de l'école maternelle n'a pas demandé de crédit pour financer de spectacle de Noël, donc le

budget prévisionnel ne prévoyait pas de somme correspondante. Elle précise que sur la période 2000-2006, aucun spectacle n'a eu lieu, mais des sorties cinéma. Pour les années 2007 et 2008, rien n'a eu lieu autour de Noël.

Emmanuel FRANCO précise que ces informations ont été confirmées par la Directrice de l'école maternelle lors du conseil d'école maternelle qui s'est tenu le jour même.

Cyrille AMBERT se dit troublé qu'une association de parents d'élèves apporte de tels commentaires.

Il demande également que les horaires de nuisances sonores soient revus afin de limiter la gêne des travailleurs de nuit.

La séance est levée à 21h50. Le prochain conseil municipal aura lieu le 22 avril 2011 à 20h30.

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 25 mars 2011 :

Emmanuel FRANCO	Géraldine CROCHARD	Valérie DEROUIN	Bruno CORBIN
Luc GESBERT	Cyrille AMBERT	Véronique BOG	Jean-Pierre CONTANT
Chantal COUASNON	Stéphanie COULEE	Stéphane LANGLAIS	Jean-Jacques LARDEUX
Christian LEFFRAY	Maxime MONNIER	François MORIN	<del>Marie-Paule QUEANT</del>
Damien SURGET			